



AIDES AUX EDITEURS

Centre national du livre
Département de la diffusion
Hôtel d'Avejan - 53, rue de Vermeuil
75343 Paris Cedex 07
Tél : 01 49 54 68 77
www.centrenationaldulivre.fr

SUBVENTION AU DEVELOPPEMENT DES MAISONS D'EDITION

Cette aide vise à soutenir les éditeurs qui cherchent à développer leur activité par la publication de livres numériques ou par la promotion de leurs ouvrages et de leurs auteurs.

Les demandeurs sont invités à prendre connaissance du règlement de l'aide sur le site du CNL, pour vérifier qu'ils répondent aux conditions d'éligibilité de l'aide à laquelle ils prétendent http://www.centrenationaldulivre.fr/fr/editeur/aide_a_1_edition/

DATES LIMITES DE DEPOT DES DOSSIERS

9 février 2018

31 juillet 2018

Le dossier doit être établi **en 2 exemplaires** et transmis, avec l'intégralité des pièces demandées :

- en original pour instruction, au Centre national du livre
- en copie pour avis, au Conseiller pour le livre et la lecture de la Direction régionale des affaires culturelles dont dépend le demandeur.

Une copie peut être également transmise par la voie électronique à l'adresse de courriel suivante : philippe.bouchon@centrenationaldulivre.fr.

RAISON SOCIALE :

VILLE :

REGION :

OBJET DE LA DEMANDE :

PRODUCTION DE LIVRES NUMÉRIQUES

PROMOTION DES OUVRAGES ET DES AUTEURS

Les informations recueillies à partir de ce formulaire sont nécessaires à l'enregistrement de votre demande par un système de traitement automatisé. En application de l'article 27 de la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978, les services du CNL seront les seuls à pouvoir en disposer. Sur simple demande, vous pourrez accéder aux informations vous concernant et procéder en tant que de besoin aux rectifications que vous jugeriez souhaitables.

Renseignements concernant la structure

Date de création

SIRET

Raison sociale

Nature de la structure
(SA, SARL, etc.)

Marques

Adresse
(autre que boîte postale)

Site internet

Nombre de titres :

au
catalogue

publi
és
par
an

Diffuseur et distributeur
(papier)

Personne habilitée à signer les contrats

Civilité Madame Monsieur

NOM Prénom

Qualité
(PDG, gérant, etc.)

Personne en charge du dossier

Civilité Madame Monsieur

NOM Prénom

Fonction

Téléphone

Courriel

Précédente(s) aide(s) du CNL

Votre structure a-t-elle bénéficié d'une aide du CNL au cours des 2 dernières années ?

Non Oui

Si oui, précisez l'objet des aides, leur montant et l'année de leur attribution :

Aide 1

Aide 2

Aide 3

Fiche budgétaire

Détaillez les différents postes de dépenses faisant l'objet de la demande d'aide :

| Poste de dépense | Fournisseur / Prestataire <i>Joindre les devis</i> | Montant HT |
|----------------------|---|------------|
| <input type="text"/> | <input type="text"/> | |
| <input type="text"/> | <input type="text"/> | |
| <input type="text"/> | <input type="text"/> | |
| <input type="text"/> | <input type="text"/> | |
| <input type="text"/> | <input type="text"/> | |
| <input type="text"/> | <input type="text"/> | |
| <input type="text"/> | <input type="text"/> | |
| <input type="text"/> | <input type="text"/> | |
| <input type="text"/> | <input type="text"/> | |

| | | |
|--------------|--|-------|
| | | |
| | | |
| | | |
| TOTAL | | |

PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT AU DOSSIER

- un courrier présentant le projet (objectif du projet, contenu, public visé, impact attendu)
- en cas de première demande, la présentation de l'entreprise (historique, programme, catalogue) et de ses dirigeants ;
- les statuts de la maison d'édition et un extrait Kbis de moins de 3 mois ;
- les comptes sociaux de l'exercice précédent ;
- la copie du contrat de diffusion distribution ou, à défaut, des documents attestant d'une diffusion nationale et régulière ;
- la présentation du projet (intérêt, coût, objectifs, résultats attendus) ;
- les devis pour toutes les opérations ou achats faisant l'objet de la demande ;
- un RIB.

OBLIGATIONS INCOMBANT AU BÉNÉFICIAIRE DE L'AIDE

L'aide du CNL fait l'objet d'une convention signée par les deux parties, qui précise les obligations du bénéficiaire, s'agissant en particulier du retour d'informations sur la réalisation du projet et les effets obtenus.

Les actions projetées ne doivent pas être engagées avant l'attribution de la subvention du CNL.

Le bénéficiaire veillera à mentionner le soutien du CNL par l'apposition du logo ou la mention « avec le soutien du CNL » sur tous les supports de communication

Le bénéficiaire s'engage à utiliser l'aide accordée dans un délai de 12 mois à compter de la date de notification de la convention d'attribution. Dans ce délai, le bénéficiaire s'engage à réaliser son projet et à produire les factures correspondantes afin d'obtenir le second versement de l'aide (50%) ; à défaut, le remboursement du premier versement (50 %) de la subvention sera exigé.

Je soussigné(e) certifie sur l'honneur que les renseignements figurant dans ce formulaire et ses annexes sont exacts et complets et m'engage à fournir les justificatifs qui me sont demandés.

DATE

SIGNATURE de la personne habilitée à signer les contrats :